



**AVENANT DE PROLONGATION N°2
DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT n°2013-1747**

Conclu entre

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe 1, rue de l'Université, 69007 Lyon,
Représenté par son Président, Monsieur le Professeur Jacques COMBY agissant pour le compte de **l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE Lyon)** enregistré auprès de la Préfecture sous le n° 82 69 P0007 69, représenté par son Directeur, Jérôme RIVE

ET

Le Lycée Saint Louis - Saint Bruno de Lyon 69001
Représenté par son Chef d'établissement Monsieur Christophe NICOUD, agissant au nom de son établissement d'enseignement.

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2011, habilitant l'Université Jean Moulin Lyon3 à délivrer la licence professionnelle Activités et Techniques de Communication spécialité Communication Multi-Média, objet de la convention.

Article 1- Prolongation de la convention N°2013-1747

La convention N°2013-1747 est reconduite dans les mêmes termes jusqu'au 31 août 2016.

Article 2- Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature. Les actions de formation induites par cette reconduction doivent se dérouler pendant la période de validité de la convention reconduite, c'est à dire du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Fait en quatre exemplaires à Lyon, le 4 mars 2016

**Pour l'Université Jean Moulin Lyon3
Le Président**

Jacques COMBY

**Pour le Lycée Saint Louis-Saint Bruno
Le Chef d'établissement**

Christophe NICOUD

Le Directeur de L'IAE Lyon

Jérôme RIVE